



matière active

CENTRE DE FORMATION
COUTURE & STYLE



CONDITIONS GENERALES DE VENTES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Inscription – conditions d'admission

L'accueil téléphonique au 01 42 52 99 75 permet d'obtenir, du MARDI AU VENDREDI toutes informations sur nos offres de formation et leurs conditions de réalisation, de réserver une place sur une formation, de demander à remplir un formulaire d'inscription.

1. Formation financé (totalement ou partiellement) par un organisme tiers

(AFDAS, FONGECIF, Pôle Emploi..., etc.)

- Un mail confirmant la prise en compte de la demande dans la limite des places disponibles sera adressée au participant sous 10 jours à compter de la date de réception de sa demande d'inscription (en ligne ou par courrier).
- Il incombe au participant de nous fournir le dossier de financement de l'organisme tiers. Matière active s'engage à le retourner complété au participant dans les plus brefs délais.
- L'inscription du participant ne sera considérée comme validée qu'à réception de la réponse positive de l'organisme financeur et dans la limite des places disponibles.
- Si la prise en charge par l'organisme financeur n'est que partielle, le participant doit régler le montant restant à sa charge au plus tard le premier jour de sa formation, par un chèque libellé à l'ordre de MATIERE ACTIVE et une facture acquittée lui sera adressée.
- Une convocation indiquant la date et adresse du début de formation, le calendrier pédagogique établi, ainsi que les moyens d'accès lui sera adressé avant le début de la formation.

2. Le montant de la formation est pris en charge par le participant

- À réception de sa demande d'inscription (en ligne ou par courrier), une confirmation de la prise en compte de celle-ci dans la limite des places disponibles lui sera adressée sous 10 jours, accompagnée d'une convention de formation professionnelle.
- Pour valider son inscription, le participant doit retourner cette convention signée par retour de courrier. Au-delà du délai de rétractation légal dont il bénéficie (10 jours à

compter de la signature du contrat), il doit faire parvenir à MATIERE ACTIVE un chèque correspondant à 30 % du montant de la formation.

- Le solde du montant de la formation devra être réglé conformément à l'échéancier défini dans le contrat. Une facture lui sera adressée.
- Le stagiaire devra au moins 5 jours ouvrés avant le premier jour de formation, les éléments attestant de sa protection sociale et de sa couverture pour les risques accident du travail / maladie professionnelle. Si le participant n'est pas couvert, il est de sa responsabilité d'adhérer, à ses frais, pour la durée de la formation, à une assurance volontaire individuelle auprès de la CPAM du lieu de son résidence.
- Une convocation indiquant la date et adresse du début de formation, le calendrier pédagogique établi, ainsi que les moyens d'accès lui sera adressé avant le début de la formation.

3. Le montant de la formation est pris en charge par l'employeur

- À réception de sa demande d'inscription (en ligne ou par courrier), une confirmation de la prise en compte de celle-ci dans la limite des places disponibles lui sera adressée sous 10 jours, accompagnée d'une convention de formation professionnelle.
- L'employeur doit confirmer la demande par courrier au moyen d'un bon de commande et/ou du devis et convention de formation professionnelle signés par lui et le stagiaire. Cette confirmation validera l'inscription.
- En cas de prise en charge de tout ou partie du montant de la formation par un organisme tiers, l'employeur s'engage à en informer MATIERE ACTIVE et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.
- Si la prise en charge par un organisme tiers n'est que partielle, le solde est à la charge de l'employeur.
- Si l'employeur n'a pas fourni la preuve de la prise en charge par un organisme tiers dans un délai de 30 jours à compter du début de la formation, la facture sera établie au nom de l'employeur.
- Une convocation indiquant la date et adresse du début de formation, le calendrier pédagogique établi, ainsi que les moyens d'accès lui sera adressé avant le début de la formation.
- Certaines formations requièrent la présentation d'un Curriculum Vitae et d'une lettre de motivation. Au regard de ces éléments, MATIERE ACTIVE se réserve le droit de refuser toute personne ne répondant pas aux critères d'admission définis pour la formation.

Conditions financières

- Le prix par participant indiqué pour chaque module de cours est 'net de taxe'. Il n'inclut ni le coût des repas, ni celui de l'hébergement.
- En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme tiers, l'entreprise, ou selon le cas le participant, s'engage à payer le montant qui resterait dû à MATIERE ACTIVE en cas de défaillance dudit organisme.

Désistement - abandon - interruption

- Tout désistement devra être confirmé par écrit au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la formation.
- Au-delà de ce délai, MATIERE ACTIVE facturera les débits suivants :

- 30 % du montant de la formation si le désistement intervient entre le 10ème et le 6ème jour ouvré précédant l'ouverture du stage,
- 100 % du montant de la formation s'il intervient dans un délai inférieur ou égal à 2 jours ouvrés ou en cas d'abandon en cours de formation.

– Dans le cas où l'organisme tiers ne prend pas en charge le montant de la quote-part de la formation non effectuée par le participant, celui-ci devra être réglé à MATIERE ACTIVE selon les modalités suivantes :

1. Si la formation est prise en charge (totalement ou partiellement) par un organisme tiers, le participant s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à MATIERE ACTIVE.
2. Si le montant de la formation est pris en charge par le participant, le participant s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à MATIERE ACTIVE
3. Si la formation est prise en charge par l'employeur directement ou via un organisme tiers, l'employeur s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à MATIERE ACTIVE

En cas d'abandon en cours de formation pour un cas de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence en vigueur (tel que guerre, tremblement de terre, révolution, etc.), seules les prestations réellement dispensées au participant seront dues, au prorata du temps de formation accompli.

Toute formation commencée et interrompue sur décision de MATIERE ACTIVE suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un participant sera due dans son intégralité.

Matiere active se réserve le droit de proposer selon les places disponibles au stagiaire absent par désistement moins de 48h avant de pouvoir récupérer la ou les journées moyennant un forfait de 50 euros/jour (25 euros/demi-journée), si le stagiaire en fait la demande, à défaut la ou les journées est/sont considérée(s) comme réalisée(s) et dûe(s).

Report - annulation

– MATIERE ACTIVE se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de formation au plus tard 48H avant le début de la formation sans que le participant et/ou l'entreprise puisse prétendre à un quelconque dédommagement à l'exception des sessions de formation DITES "garanties" qui ne peuvent être annulées sauf dans les conditions décrites à l'article suivant.

– En cas de formation annulée le participant ou l'entreprise en sera avisé(e) par courrier ou par mail dans le respect de ces délais, et les sommes préalablement perçues seront alors entièrement remboursées.

Sessions de formation "garanties"

Les sessions dites « garanties » sont les sessions de formation pour le titre professionnel et ses certificats CCP1 ET CCP2 dont la réalisation est garantie aux dates indiquées et faisant l'objet du signalement approprié devant celles-ci. Afin de pouvoir bénéficier de ces sessions, les participants devront avoir validé leur inscription 10 jours ouvrés avant la date de début de la session de formation concernée.

MATIERE ACTIVE s'engage à réaliser une session « garantie » quand il y a 2 personnes inscrites au minimum (soit dossier déposé et validé) 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la session. A défaut d'inscription validée 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la session, celle-ci pourra être annulée par MATIERE ACTIVE.

Modalités pratiques - responsabilités

– Nos emplois du temps prévoient 8 h de formation par jour, comprises en général entre 9h 30 et 18h30.

– MATIERE ACTIVE se donne une obligation de moyens pour les formations proposées.

- Dans le respect des objectifs pédagogiques, le déroulement du contenu et les moyens utilisés tels que définis sur la fiche de formation sont susceptibles d'être adaptés à l'initiative du responsable de la formation.

- Par ailleurs, MATIERE ACTIVE ne pourra être tenu pour responsable des modifications susceptibles d'intervenir en cours de formation à la suite d'événements indépendants de sa volonté.

- Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation, sous réserve d'une participation conforme aux exigences de MATIERE ACTIVE.

- Le participant est tenu de respecter le règlement intérieur consultable sur place, et dont un exemplaire peut être obtenu sur demande.

Toute notification de commande vaut acceptation de ces conditions. En cas de litige, la contestation sera portée devant les tribunaux compétents de PARIS.

Les conditions générales intervenant entre les organismes tiers, les employeurs ou leurs mandataires, et/ou les participants ne sont pas opposables aux présentes conditions.

MATIERE ACTIVE SIRET : 48221893000014 - □ Mise à jour du 13/07/2017

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

➤ Accueil et suivi

Nous vous avons adressé votre calendrier pédagogique et il est impératif de le suivre et respecter les horaires des cours, tout retard en cours devra être signalé par mail à resa@matiere-active.com le jour même et ne sera pas rattrapable. Merci également de nous faire part de toute absence ou souhait de changement, qui devra être justifié au moins 48h avant la date prévue.

A chaque fin de cours, la formatrice remplit une fiche de suivi des travaux réalisés et compétences acquises pour permettre de vous suivre au mieux à la séance suivante.

Si vous avez des questions concernant le contenu de la formation ou le calendrier pédagogique, vous pouvez contacter à tout moment Simon Fonty à l'accueil ou Laurence Boulanger par mail à laurence@matiere-active.com ou par tél. au 09 81 42 42 20.

A l'issue de votre formation, nous vous adresserons un questionnaire à remplir en ligne en quelques minutes, afin de connaître vos appréciations sur la formation que vous venez de suivre. Au bout de 6 mois, nous vous renverrons un questionnaire pour apprécier de votre devenir professionnel qui nous l'espérons correspondra à vos projets actuels.

➤ Matériel à disposition des stagiaires

UN ATELIER DE COUTURE avec des tables de coupe, mannequins de couture, fers à repasser, machines à coudre à disposition pendant la formation.

UN CASIER est attribué pour chaque stagiaire en formation longue (plus de 2 mois). Pour y déposer matériel et outils, attention toutefois à ne pas y déposer bijoux ou objets de valeurs. En cas de vol, ces objets ne pourront être remboursés.

UN TROUSSEAU avec le matériel de base (crayon craie, règles et ciseau de couture) vous sont confiés pendant la formation au titre professionnel ou au CCP. Aussi ils vous appartiennent d'y veiller et de les ranger dans votre casier en fin de journée. Tout matériel cassé ou ayant disparu ne sera pas remplacé: il vous incombera dans ce cas d'acheter/amener le vôtre. La toile à patron, papier calque est également fourni par nos soins. Il vous incombe en revanche d'amener votre tissu et accessoires nécessaires à vos projets ainsi que le fil adéquat, à prévoir selon les indications de la formatrice et comme stipulé dans votre convention selon le module suivi. A défaut, la mercerie attenante à l'atelier propose un choix de tissu, thermocollant, fils ou autres fournitures à prix étudiés.

UNE SÉLECTION DE LIVRES de référence et de patron sont en consultation pendant les cours. Une liste de références utiles vous sera remise selon la formation suivie.

LE BLOG MATIERE COUTURE En cours de refonte, ce blog est l'occasion pour nos stagiaires d'être informés des actualités du centre, de participer aux forums sur les sujets couture, ou de retrouver offres d'emplois, événements organisés en atelier. Un véritable plateforme d'échange d'expériences et de relai d'infos qui sera bientôt en ligne.

➤ Ethique du stagiaire-créateur

Nombreux patrons sont utilisés en cours comme moyen pédagogique, et sont en vente dans la mercerie attenante au centre, dont la collection de patrons pour débutant de nos formatrices. Pour aider les créateurs que vous deviendrez peut-être à l'issue de votre formation, nous sommes très sensibles aux respects du droit d'auteur. Ainsi dans le respect du travail des créateurs, nous vous demandons de garder à l'esprit pendant et après la formation que :

- **tout patron utilisé en cours ne pourra être reproduit en dehors de ce cadre et ne pourra faire l'objet de créations destinées à la revente.**

Les photocopies d'une partie d'ouvrages pourront être faites dans le cadre strict du cours et avec l'accord du formateur. Aucune photocopie ne saura être utilisée par la suite à d'autres fins qu'une utilisation privée.

Enfin, Matière active n'autorise aucun stagiaire à utiliser son nom et logo pendant ou après la formation à titre de marque, produit ou services, sans limite dans le temps.

➤ Règles de vie commune

Chaque atelier dispose d'un espace de détente pour prendre thé ou café pour les pauses. Il est demandé à chacun de nettoyer sa tasse et de laisser cet espace aussi propre que vous l'avez trouvé en arrivant. En outre, de par sa taille, notre centre ne dispose pas d'un espace pour accueillir les stagiaires à la pause déjeuner, mais vous trouverez dans le quartier bon nombre de points de restauration à tous les prix. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, les stagiaires ne sont pas autorisés à manger dans les locaux, ceux-ci sont fermés entre 13h30 et 14h30.

CONTACTS

Responsable administratif et admissions

Simon FONTY - simon@matiere-active.com - tél: 01.42.52.99.75

Responsable des contenus numériques

Thomas Sverkou - thomas@matiere-active.com - tél: 09.82.42.42.20

Directrice du centre de formation

Laurence BOULANGER - laurence@matiere-active.com - tél: 09.82.42.42.20

Formatrices en couture-modélisme-style

- Aude LORRIOT - aude@matiere-active.com
- Marie-Christine BALLEREAU - mc@matiere-active.com
- Virginie POUNT-BISET - virginie@matiere-active.com
- Marion LEFEBVRE - marion@matiere-active.com
- Bénédicte LE CADRE - benedicte@matiere-active.com

Formatrice en maroquinerie

Félicie BAJARD - felicie@matiere-active.com